

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le onze juillet à 20h le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 4 juillet 2014

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Procurations :

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, , Frédéric LORIEL, Sébastien LEFEBVRE, Delphine GADAUD, Christiane VERLHAC BARRE, Karine TERROU, Elodie ROUGIER, Maurice LAGIER, Guy CHADELAUD

Conseillers Absents : Claude GENESTE

Procurations :

Secrétaire de séance : Delphine GADAUD

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 20 juin 2014
- Travaux voirie 2014
- Demande subvention ANACR
- Corrèze habitat : garantie
- Questions diverses

Une délibération rajoutée en début de Conseil : revalorisation des loyers

N° 72/2014 : TRAVAUX VOIRIE 2014

Mr le Maire informe que lors que sa réunion du 10 juillet 2014, la Commission voirie a décidé de choisir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de voirie 2014 suivants :

- voie communale de Pauliat haut
- voie communale de Séruch
- voie communale de La Mémoire

Le devis s'élève à 13532.75 € ht

les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuvent cette décision et autorisent Mr le Maire à signer tout document s'y référant

N° 73/2014 : DEMANDE DE SUBVENTION ANACR

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'association nationale des anciens combattants et amis de la résistance, comité de la Corrèze, en date du 28 avril 2014.

Celle-ci demande une subvention exceptionnelle en vue de faire face à l'organisation du Congrès National de l'ANACR à Brive du 10 au 12 octobre 2014.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents

- décident d'attribuer la somme de 50 € à l'association ANACR .
- autorisent Mr le Maire à verser ces 50 €

N°74/2014 GARANTIE CORREZE HABITAT

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un dossier du Conseil Général et Corrèze Habitat demandant aux communes une co-garantie d'emprunt pour la création ou la réhabilitation de logements sociaux.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, décident de reporter cette délibération à une date ultérieure, lorsqu'ils auront de plus amples renseignements.

N° 75/2014 : OBJET : REVALORISATION DES LOYERS

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les augmentations de loyers correspondantes pour l'année 2014, à savoir

- a dater du 1^{er} Juillet 2014 pour les logements palulos avec une hausse de 1.20% révisable selon avis du 18 mars 2014, et à date anniversaire pour les autres basées suivant l'indice de référence des loyers en cours s'élevant à 0.57% pour le 2^{ème} Trimestre 2014

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter ces deux augmentations
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour son application

Questions diverses :

- demande de la SAS FARGES basée à Egletons

Une coupe de bois entre Beynat et Sérilhac a été faite, ils veulent les sortir par les communaux de Laumond

Mr Constant doit être contacté car il existe un autre passage

- invitation de la municipalité de Lanteuil et du groupe folklorique le 20 juillet à 11h pour l'ensemble de la municipalité
- la châtaigneraie est atteinte de la cynips (galle du châtaignier) ; il convient de faire les déclarations nécessaires à la DRAAF et au FREDON. Il faut contacter Mr Pascal COSTE, également propriétaire de châtaigniers afin de mettre en place un traitement rapide
- le 17 juillet 2014 à 17h, aura lieu l'assemblée Générale du Syndicat de Roche de Vic, il convient d'excuser Yohan Laval, Guy Chadelaud, Karine Terrou et Sébastien Lefebvre seront présents ; Préparation de la salle mercredi soir
- Biens de Sections : Elodie ne participe pas à la discussion ; le Conseil Municipal doit se positionner pour dire ce qu'il veut faire à l'Avocate. (annulation du règlement)

Christine Juin n'a pas voté mais a pris partie à la discussion. Le Moulin de Lapeyrelevade fait parti de la Section de Laumond. Pour l'Avocate, Maurice et Yvette auraient droit aux biens de Sections.

Jacques ne fournit pas son autorisation d'exploiter alors qu'elle est nécessaire selon les textes, il n'a pas de diplôme agricole et ne cotise pas à la MSA.

- chemin de Félix Mombrial : suite au RDV avec les services de la DDT à Tulle, le permis de construire a été accepté avec l'implantation, la Mairie doit lui faire son accès.
- réunion Projet Eolienne avec AMICO Beynat

fin du Conseil à 22h45